

Municipalité de Sainte-Rita

5, rue de l'Église Ouest Sainte-Rita (Québec) G0L 4G0

Tél : 418 963-2967 Fax : 418 963-6539



Bulletin Municipal Octobre à Décembre 2024

Présentation du personnel

L'équipe du bureau :

Sergine Gagnon, directrice-générale, gref.-trés.
Guylaine Gagnon, ressource administrative
Julien Colpron-Tremblay, inspecteur en bâtiment
inspection.sterita@gmail.com

Les employés municipaux :

Robert Lebel, chef d'équipe/opérateur machinerie lourde
Sylvain Beaumont, opérateur machinerie lourde
Aubin Saint-Pierre, opérateur voirie hiver
Charles-Edouard Viau, mécanicien et opérateur
voirie hiver
André Ouellet, conciergerie

Heures d'ouverture du bureau pour la population

Lundi, mardi, mercredi et jeudi



8h00 à 12h00
13h00 à 16h30

Site Web
<http://www.ste-rita.ca>

Courriel
admin@ste-rita.ca



Monsieur Michel Colpron, maire

Monsieur Jean Gagnon, conseiller
Madame Christine Charlebois, conseillère
Monsieur Dany Ouellet, conseiller
Vacant
Monsieur Pascal Lavoie, conseiller
Monsieur Danny Michaud, conseiller

siège # 1
siège # 2
siège # 3
siège # 4
siège # 5
siège # 6

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars

BIENVENUE À TOUS!

Mot du maire

Bonjour à tous

Une autre année qui s'achève... Comme à chaque fin d'année c'est la période du budget. Le budget 2025 est finalisé et a été adopté le 16 décembre dernier. Pour établir le budget 2025 nous avons dû tenir compte de l'augmentation importante du rôle d'évaluation déposé pour la période 2025-2026-2027.

L'évaluation totale de la municipalité (combinant la valeur imposable et non-imposable) passe de \$35,178,700 à \$53,083,800 soit une hausse de 51%. Ce pourcentage d'augmentation reflète la hausse en moyenne et non de chaque particulier. Plusieurs ont vu leur évaluation augmenter d'environ 30% et d'autres de près de 100%. Chaque unité d'évaluation est unique. Par contre les propriétés dans le périmètre urbain ont moins augmentées qu'ailleurs dans la municipalité selon nos observations.

Ainsi, nous avons établi le taux de taxation pour 2025 à \$0.79 du \$100, il était à \$1.16 du \$100 en 2024. Voici quelques détails de ce budget de 2025 qui s'élève à près de \$1,1 million : nous avons subi une hausse de 15% de la facture pour la S.Q. passant de \$24,844 à \$28,522, une baisse de 21% du revenu éolien passant de 24,158 à \$20,000, une hausse de 80% du coût pour la collecte des déchets passant de \$7,430 à \$13,424 mais une baisse du coût pour la récupération de 63% passant de \$7,771 à \$2,894, l'imposition d'une nouvelle quote-part pour l'éco-centre de \$5,872.

Nous avons remboursé, à même le surplus accumulé, l'emprunt pour le souffleur qui devait se renouveler ce mois-ci dans le but de sauver des frais d'intérêts, donc pas de taxe spéciale pour le souffleur en 2025. Au niveau des services : une baisse de \$4.10 par unité pour les ordures passant de \$90.79 à \$86.69, une diminution de \$70.10 par unité pour le traitement des eaux usées (réseau d'égouts municipal) qui passe de \$444.42/unité à \$374.32/unité, pour le remplacement d'équipement et réparations une baisse de \$17.10/unité qui passe de \$139.92/unité à \$122.82/unité.

Voilà donc les grandes lignes du budget 2025. Merci à notre directrice-générale, Mme Sergine Gagnon et aux membres du conseil municipal pour leur contribution à ce budget 2025. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cet automne nous avons procédé à la vidange des bassins du réseau d'égouts municipal. Par la même occasion nous avons effectué d'importantes réparations. Plusieurs bris et problèmes ont été détectés par notre nouveau responsable Monsieur Jeannot Fournier. Grâce à son expertise et ses compétences le système de traitement des eaux usées a retrouvé sa performance d'origine. D'autres améliorations suivront en 2025 pour rendre le système plus efficace afin de réduire les frais d'opération.

C'est le moment d'offrir à toute la population, en mon nom, au nom de tous les membres du conseil municipal, au nom de notre directrice générale et au nom de tous nos employés, nos meilleurs vœux en cette période des Fêtes et pour la Nouvelle Année.

Je souhaite à toutes et à tous Paix et Harmonie Continuons à croire en notre potentiel collectif et à apprécier notre environnement et notre qualité de vie.

Sur ce, Heures Fêtes et merci.




Michel Colpron

Conseil Municipal

Nous profitons du journal pour vous transmettre des informations diverses concernant les décisions ou sujets discutés lors de nos dernières séances du conseil. Veuillez noter que le procès-verbal complet est disponible sur le site officiel de la municipalité : www.ste-rita.ca. En voici un résumé.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2024

TAXES EN RETARD

ATTENDU QU'en date du 3 octobre 2024, il reste un solde impayé de 45 622.39\$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du code municipal, la liste des taxes en retard pour l'année 2024 doit être soumise au conseil municipal et approuvée par lui;

ATTENDU QUE la liste des taxes en retard pour l'année 2024 sera rendue publique à la séance du mois de novembre 2024;

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits; Il est proposé par madame Christine Charlebois;

QUE la municipalité de Sainte-Rita mandate madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière pour expédier un premier avis aux propriétaires concernés.

DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, l'année 2025 sera le 1^{er} exercice financier du rôle triennal 2025-2026-2027. La municipalité a reçu le dépôt du rôle d'évaluation foncière reconduit pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2025.

	<u>Valeurs imposables</u>	<u>Valeurs non imposables</u>	<u>Valeurs Totales</u>
Terrains :	22 043 400	2 865 300	24 908 700
Bâtiments :	24 615 000	3 196 200	27 811 200
Immeubles :	46 658 400	6 061 500	52 719 900

ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE CARBURANT

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner pour l'achat de carburant a été rédigée par la municipalité de Sainte-Rita afin d'inviter deux compagnies de pétrole soient : Harnois Énergies Inc. de Saint-Thomas de Joliette et Énergies Sonic Inc. / Gaz-O-Bar de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE Harnois Énergies Inc. et Énergies Sonic Inc. / Gaz-O-Bar ont répondu à l'invitation à soumissionner et que celles-ci ont démontré le même intérêt pour l'obtention du mandat;

ATTENDU QUE la soumission de Harnois Énergies Inc. a été livrée par Purolator Inc. à 14h30 et que le dépôt des soumissions devait être reçu pour 11 h 00 le mercredi 25 septembre;

ATTENDU QUE la soumission de Harnois Énergies Inc. doit être rejetée pour non-conformité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu l'offre suivante considérée comme conforme :

<u>COMPAGNIE</u>	<u>HUILE À CHAUFFAGE</u>	<u>DIESEL</u>	<u>ESSENCE</u>
ÉNERGIE SONIC INC. / GOB	1.1568	1.4465	1.3476

ATTENDU QUE les montants ci-haut tiennent compte des taxes applicables.

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita retiennent la soumission d'Énergies Sonic Inc. / GOB, considérant qu'elle est conforme aux taxes applicables pour notre région.

RÉSOLUTION RELATIF AU POSTE DU PRÉVENTIONNISTE DU SERVICE INCENDIE À LA MRC DES BASQUES

CONSIDÉRANT le service de préventionniste pour la MRC Les Basques, a été octroyé à la Ville de Trois-Pistoles il y a de cela plusieurs années et que le préventionniste a pour mission de faire les inspections des risques plus élevés (risques 2, 3 et 4) et autres actions sur tout le territoire de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Rita se questionne à savoir si les services rendus versus les attentes des municipalités sont respectés;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita demandent une révision de l'entente afin de remédier aux manquements des exigences du schéma de couverture de risque et qu'une demande en ce sens soit présentée par les maires de la MRC le plus tôt possible et déposer à monsieur Claude Dahl, directeur général à la MRC Les Basques afin de procéder à la réévaluation du dossier et ce avant le prochain renouvellement;

MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la directrice générale /greffière-trésorière, madame Sergine Gagnon, aura atteint le dernier échelon de l'échelle salariale en vigueur au cours de l'année 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale demande, lors des prochaines augmentations en début d'année, la possibilité de lui octroyer le pourcentage le plus élevé entre l'augmentation des employés réguliers ou le pourcentage équivalent à l'augmentation des élus;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita sont en accord avec la demande de la directrice générale, madame Sergine Gagnon, et désire par la même occasion procéder à un ajustement de l'échelle salariale pour la classe 7 au cours de l'année 2025.

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL POUR LE CHARGEUR

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige un permis spécial pour le chargeur-souffleur pour circuler en période hivernale;

ATTENDU QUE la demande de permis doit être accompagnée d'un document d'homologation de l'ingénieur ainsi que d'une lettre d'autorisation municipale de circuler;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita accorde l'autorisation au véhicule chargeur-souffleur de circuler en période normale ainsi qu'en période de dégel et ce, pour l'année en cours.

RÉSOLUTION POUR DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME REVITALISATION VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire déposer un projet pour les Loisirs dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet à hauteur de 5 600,\$ pour ce projet;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et **unanimement résolu par les conseillers présents**;

QUE le conseil soumette le projet d'asphaltage de la patinoire de la municipalité de Sainte-Rita dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC des Basques et que le conseil désigne madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, en tant que signataire des documents requis pour la demande.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2024

DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES DÛES

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du code municipal, le greffier-trésorier doit préparer un état mentionnant les noms des personnes endettées envers la municipalité des taxes municipales ainsi que le montant dû par chacun;

ATTENDU QU'un avis a été posté en octobre 2024 à chaque propriétaire qui a un dû envers la municipalité pour taxes;

ATTENDU QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité doit être déposée à la table du conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'article 1023, du code municipal, le greffier-trésorier de la municipalité locale, doit transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC), un extrait de cet état;

ATTENDU QUE le solde dû au 31 octobre 2024 est de 29 201.27\$;

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits.

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité est déposée à la table du conseil municipal et

QU'un deuxième avis soit expédié à tous les propriétaires en défaut envers la municipalité;

QUE les noms des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ainsi que le montant dû par chacun soit public et **QUE** la municipalité de Sainte-Rita va transmettre la liste officielle des propriétaires ayant un solde dû à la municipalité régionale de comté (MRC) dans la première semaine de mars 2024, s'il y a lieu.

DÉPÔT DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que la municipalité de Sainte-Rita a reçu le tarif applicable au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En résumé, le tarif pour les déchets solides provenant d'une municipalité ayant droit d'accès au site en vertu de l'article 64.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), relatif au lieu d'enfouissement technique est de :

- 97.\$ / tonne métrique pour les matières résiduelles
- 70.\$ / tonne métrique pour les sols contaminés autorisés
- 679.\$ / tonne métrique pour la perlite
- 194.\$ / tonne métrique pour les résidus contenant de l'amiante sauf l'asphalte et les plantes exotiques envahissantes (sur autorisation)
- 97.\$ / tonne métrique pour les rejets de tri
- 72.75\$ / tonne métrique pour les rejets de procédé de la Sémer
- 72.75\$ / tonne pour les rejets de l'écocentre de Rivière-du-Loup
- 194.\$ / tonne pour les boues d'une siccité $\geq 15\%$ avec analyse (sur autorisation)
- 194.\$ / tonne pour les matériaux de construction
- 194.\$ / tonne pour les rebuts volumineux provenant des organismes municipaux
- 97.\$ / tonne pour remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier (pour les déchets seulement)
- 23.\$ /bête pour animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC (ovin, caprin, gallinacé)
- 97.\$ / tonne métrique pour tout autres espèces;

Aussi, si le ration des matières organiques détournées vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne métrique sera de 200,\$ / tonnage excédentaire. Le ratio de 2025 est établi à un minimum de 20%.

OFFRE DE SERVICE –DHC AVOCATS 2025

ATTENDU QUE Maître Rino Soucy du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) nous avise que notre forfait téléphonique vient à échéance le 1 janvier 2025;

ATTENDU QUE le tarif demeure le même que pour l'année 2024 soit de 400,\$, taxes en sus, pour le forfait annuel de 2025;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler le forfait téléphonique pour la prochaine année avec le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) au montant de 459.90\$ taxes incluses, le tout selon les besoins de la municipalité.

OFFRE DE SERVICE –AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une nouvelle soumission pour l'épandage de l'abat-poussière de chlorure de calcium de 35%, une solution efficace, écologique et bnq, en période estivale pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent être satisfait du service reçu par l'entreprise *Les Aménagements Lamontagne Inc.* de Rimouski;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE la municipalité accepte la soumission proposée pour l'année 2025 au montant de 0.505\$ par litre pour la prochaine année.

COTISATION ANNUELLE 2025-2026 DU CRSBP DU BAS-SAINT-LAURENT

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que de la municipalité de Sainte-Rita a reçu la cotisation annuelle applicable pour la prochaine année à venir. La cotisation régulière de la municipalité pour l'année comprise entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 sera de : 318 habitants x 5.39\$ = 1 714.02\$

La cotisation pour support informatique (Symphony) sera de : 318 habitants x 0.52\$ = 165.36\$ taxes en sus

Le coût total des frais annuels sera de 2 160.82\$ taxes incluses. Le nombre d'habitant est celui que l'on retrouve dans le décret 1836-2023, tel qu'apparaissant dans la Gazette officielle du Québec du 27 décembre 2023.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité de Sainte-Rita, il est très important que les membres du conseil municipal participent aux rencontres ou réunions des différents comités de la MRC des Basques et de la municipalité;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la municipalité de Sainte-Rita sur les différents comités suivants :

Maire suppléant	Jean Gagnon
Comité de la Biblioritoise	Jean Gagnon
Comité des Loisirs	Dany Ouellet

MRC des Basques	Michel Colpron
Comité des TPI	Michel Colpron
Comité Incendie	Michel Colpron
Mise en valeur des forêts privées	Michel Colpron / Danny Michaud
Voirie	Michel Colpron
Comité famille	Christine Charlebois
Comité des aînés	Dany Ouellet
Comité Sécurité publique	Danny Michaud
Cuisine Collective	Danny Michaud
Corporation Touristique	Michel Colpron, Dany Ouellet et Christine Charlebois
Corporation Premier Jalon	Michel Colpron et Jean Gagnon
Jardins Rita de Cascia	Pascal Lavoie
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Michel Colpron et Jean Gagnon
Cimetière l'hÉRITAge Ste-Rita	Danny Michaud

DEMANDE DU DOMAINE DU REFUGE BASQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande de madame Jeanne St-Arnaud et monsieur Henri Rousseau, propriétaires du Domaine du Refuge Basque du Lac-Saint-Jean, concernant l'exemption de taxes pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour certains matricules de reconduire l'exemption pour l'année 2025 pour les numéros matricule suivants, tous situés sur le site du Lac-Saint-Jean:

150 matricule : 0416 19 6315.004

11 matricule : 0416 19 6315.012

70 matricule : 0416 19 6315.007

111 matricule : 0416 19 6315.042

2 matricule : 0416 19 6315.002

ATTENDU QUE la condition actuelle des bâtiments ne permet pas l'utilisation immédiate comme résidence secondaire (chalet) ou la location;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à prendre un permis de rénovation auprès de la municipalité avant la location de ses chalets;

ATTENDU QUE lorsque les réparations seront effectuées, les chalets seront réévalués et la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération sera ajoutée;

ATTENDU QUE le Domaine du Refuge Basque demande également l'exemption pour le restaurant, lequel n'est pas en opération, au matricule # 0416 19 6315 001.

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de suspendre la tarification de la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour les numéros matricule concernés;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la présente demande pour l'année 2025 seulement et sera réévalué par la suite;

QU'ADVENANT la reprise des activités du restaurant en cours d'année, les frais relatifs au service de cueillette des ordures et de récupérations seront réclamés en totalité.

REDISTRIBUTION DES REVENUS ÉOLIEN

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers(ère) de la redistribution du revenu d'éolien de la MRC des Basques. En effet, la régie intermunicipale de l'Énergie a adopté un montant de revenu éolien de 555 000\$ pour 2024 pour la MRC des Basques, malgré un montant prévu de 750 000\$. Un premier versement de 400 000\$ a été reçu en octobre et un montant de 155 000\$, soit la dernière tranche de 2024 sera distribué en février 2025. Il est à noter que de ce montant, une redevance territoriale de 53 950\$ de la MRC des Basques doit être versé au fonds de développement. En résumé :

Montant reçu : 400 000\$

Redevance territoriales 2024 : 53 950\$

Total à distribuer aux municipalités : 346 050\$

PROPOSITION ET ENTENTE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE -CHUBB

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une proposition et entente de maintenance préventive de la compagnie **Chubb Fire & Security Canada Corporation** qui est un des plus grands fournisseurs de systèmes et de services de sécurité incendie au Canada;

ATTENDU QUE la compagnie Chubb nous offre un service pour les 5 prochaines années au tarif qui suit :

Prix année 1 : 1 584.00\$
Prix année 2 : 1 663.20\$
Prix année 3 : 1 742.40\$
Prix année 4 : 1 837.44\$
Prix année 5 : 1 932.48\$

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent l'offre de maintenance préventive pour une période de 5 ans de la compagnie **Chubb Fire & Security Canada Corporation**.

FÊTES DES VOISINS MAILLON 2025

ATTENDU QUE les organisateurs de la Fête des voisins 2025 est actuellement à la recherche d'une municipalité intéressée à recevoir la **Fête des voisins 2025** qui doit avoir lieu le premier samedi de juin 2025;

ATTENDU QUE l'implication attendue de la municipalité hôte est habituellement le prêt du site ainsi que de l'aide avec le montage/démontage et la participation à quelques rencontres de planification avec le comité organisateur;

ATTENDU QUE le Maillon prend en charge la réservation du matériel, la gestion de la logistique, la planification des repas, le financement et l'administration de l'événement;

ATTENDU QUE les organismes de la municipalité de Sainte-Rita disponibles se chargeront de la portion bénévole afin d'assurer la préparation de nourriture et la vente de breuvages afin d'en faire une activité de financement;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les membres du conseil municipal acceptent d'être la municipalité hôte pour la Fête des voisins Maillon 2025, prévu le premier samedi de juin.

ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES COSMOSS LES BASQUES 2024

ATTENDU QUE l'assemblée des partenaires COSMOSS Les Basques 2024 aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles le vendredi 22 novembre prochain;

ATTENDU QUE madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, participera à cette assemblée au nom de la municipalité comme par les années passées;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de défrayer les coûts de déplacement pour cette rencontre.

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* qui modifie la *Charte de la langue française* a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

ATTENDU QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ses nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

ATTENDU QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Sainte-Rita se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements;

QUE copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

RÉSOLUTION -PARTICIPATION À LA 2^E PHASE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT MRC DES BASQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire participer à la 2^{ème} phase du *Plan de développement stratégique local 2025-2027*;

ATTENDU QUE ce projet vise à uniformiser la démarche de planification stratégique dans chacune des municipalités sur une période de 4 ans, de mi-mandat à l'autre mi-mandat et que la présente planification est donc pour une période de 3 ans afin de synchroniser toutes les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Sainte-Rita confirme sa participation à la 2^{ème} vague de consultations pour un montant de 500,\$ le tout afin d'avoir un plan de développement à notre image.

ENGAGEMENT D'UN TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita souhaite procéder à l'embauche d'un troisième opérateur pour la voirie d'hiver pour la saison à venir;

ATTENDU QUE monsieur Aubin St-Pierre avait comblé le poste pour l'hiver 2023-2024 et qu'il a confirmé sa disponibilité pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE monsieur St-Pierre possède les compétences et l'expérience nécessaires pour ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rita considère important l'embauche d'un 3^{ième} opérateur afin de combler adéquatement toutes les plages horaires;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à l'embauche de monsieur Aubin St-Pierre de Saint-Clément comme 3^{ième} opérateur pour la voirie d'hiver 2024-2025.

CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DES BASQUES 2024

ATTENDU QUE les membres du Comité des Paniers de Noël nous sollicitent pour notre aide afin qu'ils puissent fournir, à ceux qui en ont besoin, des bons d'achats échangeables dans les épiceries locales;

ATTENDU QUE cette formule permet aux gens de choisir eux-mêmes le contenu de leur Panier de Noël, ce qui est très apprécié, autant des bénévoles qui n'ont plus à manipuler (récupérer et distribuer) les denrées, que des gens qui sont ainsi plus autonomes dans leurs choix;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser 50.\$ afin de soutenir cet organisme et ainsi aidé à rendre cette période de l'année plus douce pour ceux qui peinent à remplir leur panier d'épicerie.

CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PGSOLUTIONS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le coût de renouvellement est de 6 753, taxes en sus;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025 au montant de 7 764.25\$, taxes incluses.

ADHÉSION À FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) 2025

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) offre de nombreux avantages et est la seule association municipale dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petite taille;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 273.28\$ taxes incluses pour l'année 2025;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 248.31\$ taxes incluses pour l'année 2024.

DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE # 4

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers présents de la réception d'un avis de démission au sein du conseil municipal. En effet, monsieur Émile Dubé, conseiller au siège #4 a remis sa démission de son poste, effective en date du 1er décembre prochain. Il désire consacrer son temps en s'impliquant dans notre communauté d'une façon qui lui corresponde mieux. Comme le permet l'article # 337 de la Loi sur les **Élections et les référendums du Québec**, le conseil municipal décrètera à sa séance régulière du 2 décembre 2024 que le poste de conseiller au siège #4 laissé vacant par cette démission ne sera pas comblé par une élection partielle d'ici les élections générales de novembre 2025.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ 2025

ATTENDU QUE la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre de nombreux avantages à ses membres;

ATTENDU QUE la COMBEQ offre des services de qualité et organise des activités qui permettent à ses membres d'acquérir la formation dont ils ont besoin et la possibilité de se bâtir un réseau de contacts qui constituent une source précieuse d'information accessible en tout temps;

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec et de Sainte-Rita désirent inscrire monsieur Julien Colpron-Tremblay à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion est de 380,\$ taxes en sus pour un an;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle l'adhésion de monsieur Julien Colpron-Tremblay, inspecteur en bâtiment, à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 436.91\$ taxes incluses;

QUE le coût d'adhésion soit réparti équitablement entre les quatre municipalités soient 109.23\$ chacune, taxes incluses.

PAIEMENT DES CONGÉS MALADIES ET MOBILES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont accumulé suffisamment d'ancienneté de prendre des congés payés pour raison de maladie ou personnelles;

ATTENDU QU'un employé qui possède trois ans et moins de cinq ans d'ancienneté a droit à 1 congé mobile par année, que pour celui qui a plus de 5 années d'ancienneté, il a droit à 2 congés mobiles payés par année;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont travaillé un certain nombre de semaines de prendre des congés de maladie payés;

ATTENDU QUE pour avoir droit à un congé maladie payé, l'employé doit avoir travaillé au moins 5 semaines et moins de 10 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à deux congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 10 semaines et moins de 15 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à trois congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 15 semaines et plus depuis le début de l'année;

ATTENDU QUE de tels congés ne peuvent être cumulés d'une année à l'autre et la portion des congés non utilisée au 31 décembre de chaque année est monnayable;

ATTENDU QUE les jours maladies et les congés mobiles non utilisés par les employés pour l'année 2024 représentent un montant de 4 874.13\$ incluant le pourcentage de vacances;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 4 874.13\$ incluant le pourcentage de vacances aux employés admissibles pour les journées de maladies et les congés mobiles non utilisés pour l'année 2023.

QUE le versement des sommes dues aux employés soit versé à la période se finissant le 28 décembre 2024.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2024

ATTENDU QUE les employés de bureau demandent au conseil municipal l'autorisation de fermer le bureau municipal à partir du mardi 24 décembre jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 pour la période des fêtes;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de fermer le bureau municipal du mardi 24 décembre jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement;

QUE l'information soit affichée dans la porte du bureau municipal afin d'en aviser la population.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les séances régulières de la municipalité de Sainte-Rita se tiennent habituellement les lundis à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita à 19 H 30;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE les séances régulières se tiendront principalement les lundis;

QUE les séances débiteront à 19 H 30 à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024 :

>Lundi 13 janvier	>Lundi 5 mai	>Lundi 8 septembre
>Lundi 3 février	>Lundi 2 juin	>Lundi 2 octobre
>Lundi 3 mars	>Lundi 7 juillet	>Lundi 10 novembre
>Lundi 7 avril	>Lundi 4 août	>Lundi 8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 314 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 298 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE COLLECTE POUR ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Rita a adopté le « Règlement no 298 concernant la tarification du service de collecte des ordures ménagères et la collecte sélective »;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le susdit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024.

EN CONSÉQUENT :

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE le règlement numéro #314 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin de défrayer la dépense totale annuelle du service de cueillette et de disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective pour la municipalité de Sainte-Rita il est, par le présent règlement, décrété un tarif annuel, lequel est exigé et sera prélevé chaque année une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble dont il est propriétaire et situé en bordure du chemin où est offert le service de cueillette et de collecte.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement à partir de la dépense totale décrétée dans le budget annuel de la municipalité, ce montant de compensation sera fixé annuellement, le cas échéant, multiplié par un facteur (exprimé en terme d'unité) tel que précisé ci-après en regard de chacune desdites catégories.

<u>Catégorie d'immeuble</u>	<u>Unité</u>
1. Résidence unifamiliale (logement)	1 logement
2. Chaque immeuble de plus d'un logement	1 par logement
3. Résidence unifamiliale avec chambres et pension	1.5
4. Hôtel	1.5
5. Hôtel, motels	2
6. Hôtels, motels, restaurant	2.5
7. Restaurant	1.5
8. Bar	1.5
9. Restaurant, bar	1.5
10. Cantine	0.5
11. Épicerie	1.5
12. Épicerie, dépanneur	1.5
13. Épicerie, bouchers	2
14. Commerce avec résidence incorporée	0.2 ajouter avec l'unité Indiquant le type de commerce
15. Salon de coiffure	1.2
16. Garage	1.5
17. Garage, station service	1.5
18. Garage, peinture, soudure, débosselage	2
19. Gaz Bar	1.5
20. Salon funéraires	1.5
21. Institutions financières	1.5
22. Ferme	1.5
23. Chalet	0.5
24. Industries :	
1 à 4 employés	1.5
5 à 9 employés	2
25. Érablière	1
26. Érablière avec résidence principale	2
27. Société Canadienne des Postes	1.5
28. Centre de jardin	1

ARTICLE 2

Le tarif décrété ci-dessus sera celui mentionné annuellement dans le "Règlement d'adoption du budget annuel et de l'imposition des taxes, compensations et tarifs" qui en découle.

Note : Dans ce règlement du budget, il s'agira d'écrire l'article qui suit "En référence au règlement de tarification no 298 concernant la cueillette et la disposition des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective, le conseil décrète à compter du 1^{er} janvier de chaque année un tarif annuel fixé annuellement à l'égard de l'unité de référence, logement."

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 315 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #286 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'avis de motion de ce présent règlement a été donné à la séance tenue le 2 novembre 2024 par monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège #1;

ATTENDU QUE le projet de règlement traite de différents objets associés aux séances du conseil municipal. En vertu de l'article 159.1 du *Code municipal*, les conseillers municipaux ont l'obligation d'adopter un règlement de régie interne qui doit notamment prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil. Mentionnons d'abord que la Cour suprême du Canada a déjà déclaré que les conseils municipaux ont un large pouvoir discrétionnaire en matière de réglementation de leur procédure et qu'il n'appartient pas aux tribunaux de dicter la manière dont ces organismes doivent gérer leurs affaires internes, en l'absence d'obligation légale ou de faute.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par ***monsieur Jean Gagnon*** et résolu unanimement par les conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté et abroge le règlement no 286 et considérer que le Règlement #315 était ici tout au long écrit.

VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE # 4

ATTENDU QUE Monsieur Émile Dubé, conseiller au poste #4, a remis sa démission à titre de conseiller municipal et que cette démission est effective le 1 décembre 2024;

ATTENDU QUE la démission de monsieur Émile Dubé survient à moins de 12 mois de l'élection générale du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article #337 de la *Loi sur les Élections et les Référendums* dans les municipalités du Québec stipule que le conseil municipal peut décréter que le poste de conseiller devenu vacant dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, ne soit pas comblé par une élection partielle d'ici la prochaine élection générale.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par ***madame Christine Charlebois*** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita décrète que le poste de conseiller au siège #4 laissé vacant ne soit pas comblé par une élection partielle d'ici l'élection générale du 2 novembre 2025, le tout afin de ne pas générer de frais supplémentaires aux citoyens de Sainte-Rita

REMBOURSEMENT FINAL DE L'EMPRUNT DU SOUFFLEUR

ATTENDU QUE le 4 novembre 2019 avait conclu, par le règlement d'emprunt # 292, un emprunt par billet au montant de 94 480, \$ pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE le solde de 51 880, \$ arrivait à échéance le 15 novembre dernier et pouvait être refinancé pour une autre durée de 5 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita conviennent que les finances actuelles de la municipalité sont bonnes et qu'il n'est pas nécessaire de refinancer ce montant à un taux d'intérêt plus élevé que durant le premier 5 ans du remboursement et que ces frais sont à considérer;

Il est proposé par ***monsieur Jean Gagnon*** ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita conviennent de rembourser le montant total de 51 880,\$ qui serait à refinancer pour une période de 5 ans et ainsi de profiter de l'économie des intérêts s'y rattachant en prélevant ce montant à même le compte courant ou en le prélevant dans le surplus accumulé par les années passées selon la convenance.

RADAR DE VITESSE NUMÉRIQUE SUR LA 295

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita ont reçu une demande concernant des radars indicateurs de vitesse pour deux entrées du village dans le but de faire ralentir les usagers de la route aux abords de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que l'utilisation d'un radar pédagogique a un impact limité sur la vitesse pratiquée par les conducteurs et que sa présence peut même créer un effet inverse de celui recherché;

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/securite-routiere/radars-pedagogiques/Pages/radars-pedagogiques.aspx>

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports suggère d'utiliser ce type d'appareil à un endroit donné sur une période maximale variant de 14 à 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'entretien d'un radar pédagogique sont coûteux et la durée de vie de l'appareil de seulement 7 à 10 ans;

https://ssl.pqm.net/ppvgestion/files/0deb437e661d5be5c5f91d85f0fd0a12/diffusions/1954/07_resultats_radars_pedagogiques.pdf

CONSIDÉRANT QUE l'installation problématique en hiver limite la période d'utilisation à environ 6 mois;

ET qu'il est possible de faire une demande de prêt d'un appareil sans frais auprès du Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita conviennent qu'il ne voit pas la nécessité de déboursier une telle somme pour acheter un radar pédagogique et favorise plutôt de faire 2 à 3 demandes de prêt annuellement auprès du MTQ.

ADOPTION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser aux employés municipaux de Sainte-Rita pour l'année 2025, une augmentation de 3% pour les classes 1 à 8 inclusivement de la politique salariale tel que soumis par madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière lors de la préparation du budget 2025;

QUE les membres du conseil municipal acceptent de modifier les échelons des classes correspondant aux classes de la direction générale et de l'inspecteur en bâtiment afin que les taux de chaque échelons reflètent équitablement les taux offerts dans les municipalités alentours et de même grosseur dans le but de demeurer compétitif au niveau salarial;

QUE les membres du conseil municipal acceptent de contribuer au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) des employés municipaux pour 1% du revenu brut pour l'année 2025;

QUE les membres du conseil municipal acceptent de contribuer à un programme de bonification des employés établi à 2% du salaire gagné aux cours de l'année 2024, payable en janvier 2025, le tout afin de contribuer à garder nos employés à l'emploi de notre municipalité le plus longtemps possible.

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 soit le lundi 16 décembre prochain à la salle de réunion du Centre Multifonctions situé au 5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita à **18 H 30**.

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION #317

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement # 317 décrétant le taux de taxation pour l'année 2025 se tiendra le lundi 16 décembre prochain à la salle de réunion du Centre Multifonctions situé au 5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita à **18 H 45**.

RENCONTRE AMICALE -SOUPER NOËL 2024

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir aux employés municipaux ainsi qu'aux membres du conseil municipal un souper amical pour souligner la période des Fêtes 2024;

ATTENDU QUE qu'un souper sera préparé par tous, le vendredi 17 janvier et qu'il n'est pas nécessaire de réserver les services d'un traiteur;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, soit mandater pour effectuer les achats pour la préparation du repas qui sera fait et partager entre les employés municipaux, les membres du conseil municipal ainsi que leur conjoint.

INFORMATION CONCERNANT LE BÉNÉVOLAT À SAINTE-RITA

La municipalité de Ste-Rita comprend plusieurs groupes et comités assurant le dynamisme, la cohésion et le développement de la communauté. L'implication citoyenne est essentielle à la vitalité et à la pérennité du village. Les comités sont toujours ouverts à accueillir de nouveaux membres et bénévoles pour enrichir et diversifier les activités proposées. Chaque contribution permet d'élargir l'éventail des activités offertes et de renforcer le tissu social.

Voici la liste des différents comités de la municipalité dans lesquels vous pouvez vous impliquer.

COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs joue un rôle essentiel dans la vie communautaire. En plus de ces responsabilités principales, ce comité organise divers événements et activités tout au long de l'année afin de dynamiser la vie sociale du village. Ces initiatives varient en fonction des saisons, des intérêts des habitants et de la disponibilité des membres et bénévoles.

Responsabilités principales :

- Entretien de la patinoire
- Ouverture du local des loisirs en hiver



- Gestion du terrain de jeux estival



- Participation active au Festival de l'Érable.



- Organisation de la fête de Noël



Besoins, participation et bénévolat :

Le comité des loisirs est toujours à la recherche de nouveaux membres pour former le conseil d'administration et de bénévoles pour participer aux divers événements.

LES JARDINS RITA DE CASCIAS

Les jardins Rita de Cascias est un collectif formé d'un conseil d'administration et de sous-comités, notamment le comité de la serre et le comité du jardin. Ensemble, ils assurent la pérennité du projet visant à offrir aux citoyens une alimentation saine ainsi qu'une occasion d'échanges et de partages communautaires.

Responsabilités principales :

- ◇ Planifier l'espace de jardinage (buttes, rotations des semences, etc...)
- ◇ Planifier l'achat et la commande de graines et de matériaux nécessaires au jardinage.
- ◇ Planifier les semis et l'espace dans la serre.
- ◇ Planifier et effectuer les corvées de début et de fin de saison ainsi que la fête des récoltes.
- ◇ Entretien et désherber le jardin.



Besoins, participation et bénévolat :

Le jardin collectif est ouvert à tous. Toutefois, l'implication citoyenne est nécessaire afin que le projet perdure dans le temps. Il ne s'agit pas de venir simplement récolter les légumes, mais de s'impliquer lors des corvées et de l'entretien du jardin. Cet organisme relève uniquement de bénévoles et chacun est responsable de prendre en fonction de ce qu'il donne. Il est possible de s'impliquer plus particulièrement dans les sous-comités afin de participer activement aux décisions, mais il est tout aussi possible de se joindre spontanément aux différentes activités, événements et corvées tout au long de la saison.



LE CIMETIÈRE L'HÉRITAGE DE STE-RITA

Le comité s'occupe de tout ce qui concerne le bon fonctionnement du cimetière.

Responsabilités principales :

- Entretien du cimetière (pelouse, taille des arbres, colombarium, croix, charnier)
- L'inhumation des défunts
- La vente des terrains et des niches
- Gestion financière



Besoins, participation et bénévolat : Le conseil d'administration est à la recherche d'un nouveau membre.

LA CORPORATION TOURISTIQUE

La corporation touristique est un organisme qui a pour mission de développer, promouvoir et chapeauter certains événements communautaires, particulièrement le FESTIVAL DE L'ÉRABLE

Responsabilités principales :

- * Parrainer et supporter financièrement le Festival de l'Érable ainsi que d'autres événements communautaires ayant pour objectif de faire rayonner la municipalité.



Besoins, participation et bénévolat : Les besoins en bénévolat sont toujours actuels. Ils concernent la participation active aux différentes activités du Festival de l'Érable et autres événements communautaires.

Autres activités communautaires auxquelles vous êtes invités à participer :

⇒ **La cuisine collective de croc-ensemble à Ste-Rita**

⇒ **La cuisine amitié de Ste-Rita**

⇒ **Les après-midi jasette à la bibliothèque 3 jeudi par mois à 13h30**



Vous souhaitez vous impliquer dans un ou des comités ?

Renseignez-vous à la Municipalité au : 418 963-2967

AIDE— MÉMOIRE

<u>Village et Rangs</u>	<u>Décembre</u>	<u>2025</u>	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>
	19		3 - 17 - 31	14 - 28	14 - 28	11 - 25
	12		2 - 23	13	6 - 27	17
<u>Lac Saint-Jean</u>	<u>Décembre</u>	<u>2025</u>	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>
	26		16	13	13	10
	26		16	13	13	10

**La collecte des matières récupérables avec bac débutera le 1er janvier 2025
et la fréquence des collectes passera aux 2 semaines.
Prenez note, qu'il n'y aura plus aucun sac de matières récupérables ramassés.**

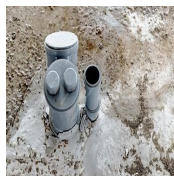
AVIS AUX RÉSIDENTS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

Durant les mois d'octobre et novembre, des **travaux majeurs** ont eu lieu au sites de traitement des eaux usées.

IL A FALLU EFFECTUER DES TRAVAUX MAJEURS ET VIDANGER LES BOUES

ce qui a occasionner des coûts supplémentaires pour les contribuables desservis par le réseau d'égout.

Durant le processus, il a été remarqué **une abondance de déchets,**



**LINGETTES. COUCHES ET SERVIETTES SANITAIRES
NE DEVRAIENT PAS SE RETROUVER DANS LES ÉGOUTS**

Ils peuvent provoquer une usure prématurée des pompes
et même les bloquer complètement.

Comme il y a deux pompes dans la station de pompage, cela pourrait coûter très
cher, car reconditionner une seule pompe peut amener des frais d' environ **10 000.00 \$
chacune.**



Nous comptons sur la bonne collaboration de CHACUN et CHACUNE d'entre vous, afin de ne plus jeter ces objets
dans les toilettes. Tous ensemble, nous pouvons prolonger la totalité du réseau d'égout et le site de traitement des
eaux usées.

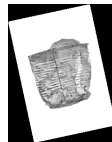
Jeannot Fournier
*Responsable du réseau d'aqueduc et d'égout
de la Municipalité de Sainte-Rita.*

Emballages

Comme les contenants, les emballages sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal. Et eux, on les reconnaît comment ? Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple de contenants :

- Boîte à oeufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.



Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés :

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes
- Etc.

Bons coups

- ◇ Videz et rincez légèrement les contenants
- ◇ Retirez les couvercles des pots et contenants sauf pour les petits bouchons (de moins de 5 cm de circonférence)
- ◇ Séparez les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte)
- ◇ Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac
- ◇ Défaire et plier vos boîtes de carton.

Séparez les matières récupérables d'un même contenant ou emballage

Il faut que les matières récupérables qui arrivent par camion de collecte soient séparées les unes des autres pour que les équipements et les employés du centre de tri puissent bien effectuer leur tri. Certains équipements attirent le métal, d'autres sont munis de ventilateurs qui soulèvent les plastiques légers. C'est pour ça que l'on enlève les pellicules de plastique de la boîte de biscuits ou de pâtes et le couvercle du pot de confiture avant de les mettre dans son bac.

L'exception à la règle : les petits bouchons de moins de 5 cm de circonférence doivent rester sur leur contenant original pour ne pas tomber entre les mailles du filet.

Faire des boulettes de papier d'aluminium

Il faut enlever les restants de nourriture du papier d'aluminium, le mettre en boule et le déposer dans son bac.

Moins bons coups

Mettre des matières récupérables souillées

Les matières récupérées souillées pourraient en contaminer d'autres en plus de générer de mauvaises odeurs et des moisissures. Ces conditions causent parfois des problèmes de santé pour les employés qui travaillent au centre de tri. C'est toujours mieux de mettre les papiers et les cartons très sales ou imbibés dans le compost. Pour les autres matières récupérables, on les rince un peu et on les dépose individuellement dans le bac.

Imbriquer une matière récupérable dans une autre

Au centre de tri, on n'a pas le temps d'ouvrir des boîtes ou des sacs fermés. Les matières récupérées qu'on ne peut pas identifier rapidement sont difficilement triées. **On évite les problèmes et on optimise le processus de tri quand on met chaque matière récupérable directement dans le bac, mais pas l'une dans l'autre, ni dans des sacs.**

Que faire si mon bac de récupération est endommagé ?

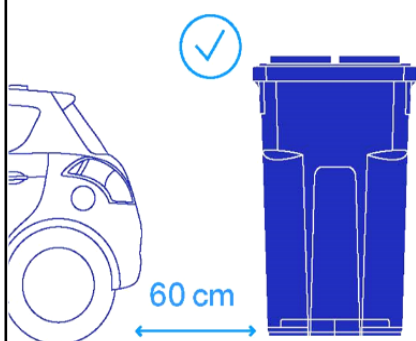
Bac fendu, roues brisées, couvercle arraché, la MRC est la meilleure alliée ! Contactez-la au 418 851-3206, pour que votre bac soit remis sur pieds.

Comment connaître l'horaire des collectes ?

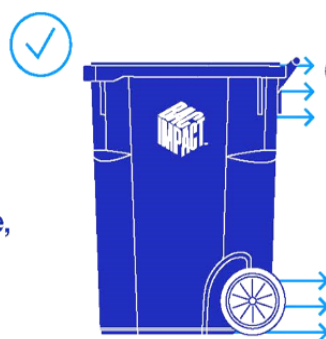
Votre municipalité vous transmettra d'ici la fin décembre 2024 le calendrier des collectes. Ils seront également disponibles sur le site web de votre municipalité et de la MRC.



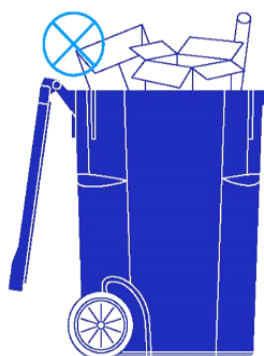
Comment bien utiliser le bac



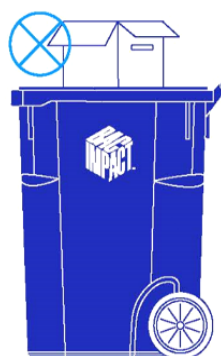
1 Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc;



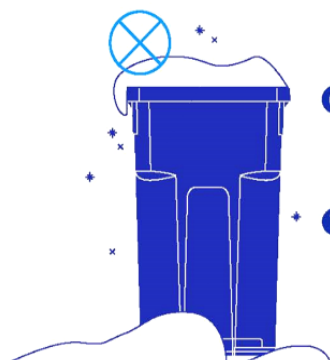
2 Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;



3 Laisser le bac fermé;
4 Éviter de surcharger le bac;



5 Éviter de déposer des objets sur le couvercle;



6 Dégager la neige déposée sur le couvercle;
7 Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.



Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

En janvier 2025, votre bac bleu se simplifie à 3 matières :



Contenants

Bouteille de shampoing, contenant de savon à lessive, pot de crème sure, etc.



Emballages

Boîte d'œufs, casseau de fruits, boîte de conserve, etc.



Imprimés

Journaux, magazines, feuilles, papier à lettre, enveloppes, etc.



Les exceptions* :

1. Aérosols
2. Styromousse
3. Plastique biodégradable

Pourquoi ces changements?

Pour simplifier le geste de tri tout en augmentant la quantité de matières recyclées au bout de la chaîne.



Le bac bleu devient le même partout au Québec!

Contenants, emballages, imprimés, **c'est tout!**

*Ces matières doivent respectivement aller à l'écocentre (1), à la poubelle (2) et au bac brun pour les produits certifiés compostables, alors que les autres vont à la poubelle (3).





Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

5 bonnes pratiques avec ses appareils électroniques



Réduire

C'est simple, résister à l'attrait de la nouveauté évite l'extraction de nouvelles matières premières!



Choisir durable

Si l'achat est indispensable, osez l'usager! On y trouve des appareils de très bonne qualité.
Optez pour un appareil durable, facilement réparable et prenez-en soin!



Réparer

Un appareil brisé ou qui fonctionne moins bien n'est pas forcément en fin de vie! Grâce à la réparation et à des conseils d'entretien, vous pourrez allonger la durée de vie de vos appareils, et augmenter vos économies!



Donner

Un appareil qui fonctionne encore est plus utile s'il est donné à une autre personne (ami, organisme, etc.) que s'il est stocké ou jeté; et vous faites des heureux!



Recycler

En recyclant nos appareils, nous réutilisons leurs matières et limitons ainsi l'extraction de nouvelles ressources. Apportez-les dans un éco-centre ou dans un des points de dépôts de la région.



Les appareils électroniques ont un impact trop important pour être pris à la légère.

Renversons la tendance!



Mieux récupérer pour bien recycler



COLLECTE DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

PAPIER DÉCHQUETÉ ET SACS EN PLASTIQUE

Plusieurs d'entre vous se sont interrogés sur la manière de déposer le papier déchiqueté dans le bac ou le conteneur de recyclage.

Toutes les matières doivent être placées en vrac dans le bac ou le conteneur de recyclage, sauf pour deux exceptions pour lesquelles nous vous demandons de regrouper la matière et de la placer dans un sac de plastique transparent : le papier déchiqueté et les sacs en plastique.

Pour éviter que le papier déchiqueté ne cause des problèmes lors du tri, il est recommandé de le placer dans un sac de plastique transparent avant de le mettre dans le bac de recyclage ou le conteneur. Cela permet de contenir les morceaux de papier et de faciliter le traitement.

Nous vous demandons de procéder de la même manière pour les sacs en plastique. Lorsque vous déposez vos sacs en plastique dans le bac de recyclage ou le conteneur, nous vous demandons de les regrouper dans un seul sac.

MRC des Basques

Les rendez-vous CANAB

Dimanche, 26 janvier 2025

De 10h à 12h

Brunch d'accueil des nouveaux arrivants

Gratuit pour
les nouveaux
arrivants des
Basques

Transport offert
gratuitement



Inscription obligatoire avant le 17 janvier

Au Centre multifonction de Sainte-Rita
5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita

Avec la participation financière de



Pour la période des Fêtes,

le bureau municipal sera

fermé du Mardi

24 décembre au

Vendredi 3 Janvier.

Nous serons de

retour Lundi le

6 Janvier 2025 pour

l'horaire habituel.

La Direction

FESTIVAL DE L'ÉRABLE 2024

Encore une fois cette année, le festival de l'érable fut un succès!
Les profits réalisés ont pu être distribués aux quatre organismes locaux suivants:

La Corporation touristique
Le comité des Loisirs
Les Jardins Rita de Cascia
L'OPP (école primaire)



MERCI aux festivaliers pour votre présence!
MERCI à nos gentils bénévoles! Merci pour votre temps!
MERCI à nos généreux commanditaires!

L'an prochain, ce sera la 20^e édition!
Le comité est déjà à l'œuvre pour vous préparer une belle programmation!

*Les membres du conseil
municipal et les employés*

vous souhaitent un

Joyeux temps des Fêtes et une

Bonne Année 2025

*Le Bureau municipal sera
fermé du 24 décembre au
3 janvier 2025.*

